

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 15 janvier 2018

Avenant 1 à la convention 2017 avec Saumur Val de Loire pour la mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

Le Conseil municipal valide l'avenant 1 de la convention passée avec Saumur Val de Loire, qui précise les dispositions financières pour l'année 2017.

Approbation de la convention 2018 avec la Ville de Saumur pour la mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Dans le cadre de la suppression progressive de l'assistance technique de l'Etat aux profits des communes, s'agissant des demandes d'autorisations d'urbanisme, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a proposé une organisation territoriale reposant sur l'expertise des services existants à Doué-en-Anjou, à la ville de Saumur, complétée par la création d'un pôle au sein de la commune de Longué Jumelles.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la ville de Saumur propose d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées auprès de notre mairie, aux conditions, objet d'une convention élaborée conjointement entre les 3 pôles instructeurs. Le Conseil valide les termes de cette convention.

Convention tripartite de partenariat pour le développement d'une politique pluriannuelle enfance jeunesse intercommunale

Lors d'un comité de pilotage organisé le 9 janvier 2018, les maires des communes de la Cote réunis par l'association Familles rurales se sont prononcés pour une répartition en fonction du nombre d'habitants pour la partie jeunesse et pour une participation de 10 € par présence et par enfant de chaque commune, pour l'Enfance. La convention est conclue pour une durée de 4 ans, à compter de 2018. Le Conseil accepte de signer la convention.

Rapport de la qualité et du prix du service public des services de l'eau et de l'assainissement 2016

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public du service de l'eau potable et de l'assainissement 2016, de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Montsoreau, en sa séance publique du 15 janvier 2018,

Le rapport est consultable en mairie et téléchargeable sur www.agglo-saumur.fr

Rapport de la qualité et du prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2016 de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Montsoreau, en sa séance publique du 15 janvier 2018,

Le rapport est consultable en mairie et téléchargeable sur www.agglo-saumur.fr

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018 :

Le syndicat des communes de la Cote s'est réuni le 19 décembre 2017 et s'est prononcé à l'unanimité pour le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée 2018, décision validée par le conseil d'école réuni le 8 janvier 2018. Le syndicat sollicite une organisation dérogatoire au cadre général de 4.5 jours auprès du Directeur d'Académie.

Broyage de végétaux :

Organisé par l'association, les Ligériens de Cœur et Saumur agglomération le samedi 28 avril 2018 de 9h00 à 11h00 sur le parking de l'Arceau. Chacun pourra apporter des branchages à broyer et récupérer le broyat pour l'utiliser en paillis dans son jardin.

Tir des pigeons

Une nouvelle opération est prévue le 15 février 2018.

Si vous avez constaté que des pigeons nichaient sous votre toit, et que vous souhaitez une intervention de FDGDON à votre domicile, inscrivez-vous en mairie

Prochaine réunion du conseil le lundi 12 février 2018 à 20h30